

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-18

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE AU
COLLEGE ANTONIN PERBOSC DE LAFRANCAISE
AVENANTS ET MARCHE COMPLEMENTAIRE AUX MARCHES
DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la politique départementale en matière d'installations sportives des collèges publics, l'Assemblée Départementale, à l'occasion de sa séance du 16 février 2006, a approuvé le programme de construction d'une salle de gymnastique de 30 m x 20 m au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise.

Deux délibérations de l'Assemblée Départementale, en date du 1 mars 2007 et du 29 juin 2007, ont respectivement approuvé les autorisations de programme de 820 000 € et 500 000 €, soit 1 320 000 €, pour la réalisation de cette construction, ainsi que l'avant projet sommaire de l'opération.

Par délibérations du 26 mai 2008 et du 30 juin 2008, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la construction de cette salle de gymnastique au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise, validé le choix des entreprises retenues et arrêté le montant global des marchés à hauteur de 871 670,76 € HT, soit 1 042 518,23 € TTC.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver cinq avenants, ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à cette opération, dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 15 novembre 2007.

III – PRESENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHE COMPLEMENTAIRE

LES AVENANTS

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : TERRASSEMENTS – RESEAUX DIVERS

Les travaux en plus value concernent la création d'une tranchée afin d'enterrer le réseau Télécom.

LOT N° 2 : GROS OEUVRE

Les plus-values constatées proviennent d'une demande du maître d'ouvrage de réaliser une coursive en R+1, permettant d'accéder au terrain de grands jeux du collège.

LOT N° 6 : COUVERTURE

Les travaux en plus value concernent la création d'une trappe de désenfumage supplémentaire, à la demande du bureau de contrôle, afin de se conformer aux nouvelles normes européennes.

LOT N° 9 : MENUISERIE ALUMINIUM

Les travaux en plus value concernent la réalisation de la coursive en béton, avec la création de deux portes-vitrées, ainsi que la modification d'une porte d'un ventail et d'une porte double, suite à la demande du bureau de contrôle.

LOT N° 12 : ELECTRICITE

Les travaux en plus value concernent la mise en place d'un bloc de sortie supplémentaire, conformément à la demande du bureau de contrôle.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'opération de 43 663,08 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>LOT</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base (H.T)</i>	<i>Avenant (H.T)</i>	<i>Total (H.T)</i>
1	Terrassement – Réseaux divers	SAS VOINOT TP (Lafrançaise-82)	70 038,60 €	4 650,00 €	74 688,40 €

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total (H.T)
2	Gros - oeuvre	ETC – LUVISUTTO (Moissac- Lafrançaise-82)	221 500,00 €	33 000,00 €	254 500,00 €
3	Dallage	ETC -LUVISUTTO (Moissac – Lafrançaise-82)	65 000,00 €		65 000,00 €
4	Enduit	A.D.R ENDUIT (Malause-82)	5 916,00 €		5 916,00 €
5	Charpente et ossature bois	RIVIERE CHARPENTES (Labège-31)	120 460,00 €		120 460,00 €
6	Couverture	SOREBA (Castelnau d'Estretfonds-31)	39 825,95 €	418,20 €	40 244,15 €
7	Couverture en zinc - zinguerie	SARL KIENTZY (Boulazac-24)	24 037,59 €		24 037,59 €
8	Serrurerie – Menuiserie métallique	SARL POUJOL (Castelsarrasin-82)	23 193,80 €		23 193,80 €
9	Menuiserie aluminium	SARL VERRE ALU D'AQUITAINE (Moissac- 82)	71 367,43 €	4 939,53 €	76 306,96 €
10	Bardage – Menuiserie bois	DE FAVERI FRERES (Montauban-82)	53 105,08 €		53 105,08 €
11	Plâtrerie	SARL M.M.P (Moissac-82)	54 631,28 €		54 631,28 €
12	Electricité	SUDELEC (Caussade-82)	26 507,23 €	655,35 €	27 162,58 €
13	Plomberie – Sanitaires - chauffage	ETS ARQUE (Montauban-82)	46 029,98 €		46 029,98 €
14	Sols scellés - Faïences	SARL LACAZE (Montastruc-82)	10 464,31 €		10 464,31 €
15	Peinture	EURL VALES (Montauban-82)	15 887,73 €		15 887,73 €

<i>LOT</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base (H.T)</i>	<i>Avenant (H.T)</i>	<i>Total (H.T)</i>
16	Sols collés	S.A. SOL FRANCAIS (Montauban-82)	18 495,10 €		18 495,10 €
17	Etanchéité	ARTYBAT Meauzac-82	5 210,68 €		5 210,68 €
TOTAL H.T			871 670,76 €	43 663,08 €	915 333,84 €

LE MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le marché complémentaire porte sur des travaux supplémentaires relatifs au lot n°8 serrurerie-menuiserie métallique, correspondant à la réalisation d'un garde-corps en acier pour la coursive en béton.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 juillet 2009 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés, ainsi que sur la conclusion du marché complémentaire attribué à l'entreprise POUJOL, pour un montant de 8 782,00 € HT.

Ainsi, le montant global des marchés, initialement arrêté à 871 670,76 € HT, est réactualisé à hauteur 924 115,84 € HT.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 février 2006 approuvant le programme de construction d'une salle de gymnastique de 30 m x 20 m au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie 27 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 43 663,08 € HT :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total (H.T)
1	Terrassement – Réseaux divers	SAS VOINOT TP (Lafrançaise-82)	70 038,60 €	4 650,00 €	74 688,40 €
2	Gros - oeuvre	ETC – LUVISUTTO (Moissac- Lafrançaise-82)	221 500,00 €	33 000,00 €	254 500,00 €
3	Dallage	ETC -LUVISUTTO (Moissac – Lafrançaise-82)	65 000,00 €		65 000,00 €
4	Enduit	A.D.R ENDUIT (Malause-82)	5 916,00 €		5 916,00 €
5	Charpente et ossature bois	RIVIERE CHARPENTES (Labège-31)	120 460,00 €		120 460,00 €
6	Couverture	SOREBA (Castelnau d'Estretfonds-31)	39 825,95 €	418,20 €	40 244,15 €
7	Couverture en zinc - zinguerie	SARL KIENTZKY (Boulazac-24)	24 037,59 €		24 037,59 €
8	Serrurerie – Menuiserie métallique	SARL POUJOL (Castelsarrasin-82)	23 193,80 €		23 193,80 €
9	Menuiserie aluminium	SARL VERRE ALU D'AQUITAINE (Moissac- 82)	71 367,43 €	4 939,53 €	76 306,96 €
10	Bardage – Menuiserie bois	DE FAVERI FRERES (Montauban-82)	53 105,08 €		53 105,08 €
11	Plâtrerie	SARL M.M.P (Moissac-82)	54 631,28 €		54 631,28 €
12	Electricité	SUDELEC (Caussade-82)	26 507,23 €	655,35 €	27 162,58 €

<i>LOT</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base (H.T)</i>	<i>Avenant (H.T)</i>	<i>Total (H.T)</i>
13	Plomberie – Sanitaires - chauffage	ETS ARQUE (Montauban-82)	46 029,98 €		46 029,98 €
14	Sols scellés - Faïences	SARL LACAZE (Montastruc-82)	10 464,31 €		10 464,31 €
15	Peinture	EURL VALES (Montauban-82)	15 887,73 €		15 887,73 €
16	Sols collés	S.A. SOL FRANCAIS (Montauban-82)	18 495,10 €		18 495,10 €
17	Étanchéité	ARTYBAT Meauzac-82	5 210,68 €		5 210,68 €
TOTAL H.T			871 670,76 €	43 663,08 €	915 333,84 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché complémentaire (travaux supplémentaires relatifs au lot n°8, correspondant à la réalisation d'un garde corps en acier pour la coursive en béton), attribué à l'entreprise POUJOL, pour un montant de 8 782,00 € HT et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,